Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_327-DE

Délibération n° 2026.327

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 novembre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 9 Novembre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – Dominique BOSSERAY – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Benoît Du PORTAL – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	52
Pouvoirs :	2
Votants :	54

Date de la convocation : 3 novembre 2026

Date d'Affichage : 10 novembre 2026

Vote :	
Pour :	54
Contre :	0
Abstention :	0

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Anne PERRIN
Olivier POSTE a donné pouvoir à Roger BUFFET

Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Étaient excusés :

Hubert COUASNON – Christian GALLE – Mattéo GENAR – Olivier POSTE – Jean-Louis QUILLIOT, Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : P. DALLÉ est désigné secrétaire de séance

2026.327 - Mobilités - Gestion des transports scolaires et non urbains - Conventions avec la Région et les Autorités organisatrices de second rang - Avenants de prolongation

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_327-DE

Fougères Agglomération **2026.327**

2026.327 - Mobilités - Gestion des transports scolaires et non urbains - Conventions avec la Région et les Autorités organisatrices de second rang - Avenants de prolongation

Par délibération n° 2017.257 en date du 20 Novembre 2017, Fougères Agglomération approuvait deux conventions :

- D'une part la convention provisoire relative au transfert de compétence en matière de transport de Fougères Agglomération pour 2018 et 2019 définissant les modalités de gestion du transfert administratif, technique et financier des conventions de délégation de compétence en matière de transport scolaire accordées à des autorités organisatrices secondaires entièrement situées sur son périmètre.
- D'autre part une convention pour l'organisation des transports scolaires et non urbains réguliers et à la demande confiant à la Région Bretagne l'organisation du transport scolaire et définissant les modalités de coopération en matière de transport interurbain

Par délibération n°2021.193 du 25 octobre 2021, le Conseil Communautaire donnait un avis favorable à la prolongation de la coopération avec la Région Bretagne sur le transport interurbain et à la délégation de compétence du transport scolaire à compter du 1er janvier 2022.

Dans la prolongation de ce partenariat, il est nécessaire d'établir un avenant respectivement à chacune des conventions de manière à prolonger ces dernières pour la période du 1er janvier 2027 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2027-2028.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-8, L.5111-1, L.5216-5, R.1111-1 et suivants du CGCT,

Vu le code des transports et notamment ses articles L. 3111-7, L. 3111-9,

Vu la délibération n° 2017.257 en date du 20 novembre 2017 relatives aux conventions avec la Région sur la gestion des transports scolaires et non urbains,

Vu la délibération n° 2017.258 en date du 20 novembre 2017 relatives aux conventions avec les autorités organisatrices de second rang,

Vu la délibération n°2018.152 en date du 24 septembre 2018 relatives aux avenants aux conventions avec la région concernant à la gestion du transport scolaires et non urbains,

Vu la délibération n°2018.153 en date du 24 septembre 2018 relatives à la délégation de compétence au 1er janvier 2019,

Vu la délibération n°2019.196 en date du 18 novembre 2019 relatives à la délégation de compétence au 1er janvier 2020,

Vu la délibération n°2020.179 en date du 16 novembre 2020 relatives à la délégation de compétence au 1er janvier 2021,

Vu la délibération n°2021.193 en date du 25 octobre 2021 relatives à la délégation de compétence au 1er janvier 2022,

Vu la délibération n°2022.196 en date du 24 octobre 2022 relatives à la délégation de compétence au 1er janvier 2023,

Vu la délibération n°2023.239 en date du 18 décembre 2023 relatives à la délégation de compétence au 1er janvier 2024,

Vu la délibération n°2024.182 en date du 21 octobre 2024 relatives à la délégation de compétence au 1er janvier 2025,

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_327-DE

Fougères Agglomération **2026.327**

Vu la délibération n°2025.232 en date du 15 décembre 2025 relatives à la délégation de compétence au 1er janvier 2026,

Compte tenu de la proposition de la Région de signer les avenants n° 9 des conventions établies entre Fougères Agglomération et la Région Bretagne, portant sur les années 2027 et 2028 et incluant trois indices de référence : gazole, entretien, salaire,

Compte tenu de la nécessité d'introduire ces indices via un avenant aux conventions avec les Autorités Organisatrices de Transport de second rang (AOT2) concernées,

Vu l'avis favorable de la commission Mobilité en date du 23 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 9 à la convention provisoire entre Fougères Agglomération et la Région Bretagne relative à la prise de compétences en matière de transport de Fougères Agglomération,
- **D'APPROUVER** l'avenant n° 9 à la convention entre Fougères Agglomération et la Région Bretagne pour l'organisation des transports scolaires et non urbains réguliers et à la demande,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou la Vice-Présidente à signer et exécuter tous les documents afférant à cette décision.

Fait et délibéré en séance le 09/11/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET